



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 28 Mars 2012

Date de la convocation 21 Mars 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme CAZALET Claude, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M. GOUTTES Gérard, FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M. VENTRE Philippe, M. SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M. BETZ Bruno, LIEURAN-CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M. BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M. BILHAC Christian, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MONTAGNÉ Thierry à M. SATGER Jean-Noël, M. REVEL Claude à M. SEGURA René, M. MARTINEZ Antoine à M. LIEB François, M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel, M. DRUART David à M. BARDEAU Francis, M. GIL Claude à M. LEBREAU Jean-Jacques, M. MONTAGNE Jacques à M. BILHAC Christian, M. COSTES Jean à Mme FONT Chantal, M. VALENTINI Géraud à Mlle VALENTINI Martine.</p>

Objet : Convention de prestation de service avec la Commune de St Félix de Lodez pour la collecte et le traitement des ordures ménagères pour l'année 2012.

Monsieur SATGER informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de se prononcer sur le montant de la convention de prestation de service avec la commune de SAINT FELIX DE LODEZ relative à la gestion de leurs ordures ménagères pour l'année 2012.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20120327-2012-03-28-32-DE
Date de télétransmission : 04/04/2012
Date de réception préfecture : 04/04/2012

Il précise que le montant de cette prestation est fixé chaque année en fonction du coût du service par habitant, appliqué au nombre d'habitants de chaque commune. Il s'établit pour 2012 à 151,25 euros par habitant.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. SATGER, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de prestation de service avec la commune de SAINT FELIX DE LODEZ relative à la gestion de leurs ordures ménagères pour l'année 2012, tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.